

Ce fichier a été téléchargé le mercredi 29 juin 2022 sur [Criminocorpus](#), Musée d'histoire de la justice, des crimes et des peines.  
25 juin 2014

- [Citer cette page](#)

**Pour citer cette page**

Législation, *Musée Criminocorpus* publié le 25 juin 2014, consulté le 29 juin 2022.  
Permalien : <https://criminocorpus.org/fr/ref/25/17556/>

# Code civil

## Section VI – Des causes qui dispensent de la tutelle

### Extrait

#### Article 428

##### Version du 26 mars 1803

Texte source : *Code civil des Français, édition originale et seule officielle, à Paris, de l'imprimerie de la République, An XII, 1804.*

Sont également dispensés de la tutelle,

Les militaires en activité de service, et tous autres citoyens qui remplissent, hors du territoire de la République, une mission du Gouvernement.

---

##### Version du 3 septembre 1807

Texte source : *Code Napoléon, seconde édition officielle du Code civil.*

Sont également dispensés de la tutelle,

Les militaires en activité de service, et tous autres citoyens qui remplissent, hors du territoire de ~~la République, une mission de l'Empereur.~~ [l'Empire, une mission de l'Empereur.](#)

---

##### Version du 30 août 1816

Texte source : *Ordonnance contenant la 3e édition officielle du Code civil.*

Sont également dispensés de la tutelle,

Les militaires en activité de service, et tous autres citoyens qui remplissent, hors du territoire ~~de l'Empire, une mission du Roi.~~ [du Royaume, une mission du Roi.](#)

---

##### Version du 4 novembre 1848

Texte source : *Constitution du 4 novembre 1848.*

Sont également dispensés de la tutelle,

Les militaires en activité de service, et tous autres citoyens qui remplissent, hors du territoire ~~de l'Empire, une mission du Roi.~~ [de la République, du Royaume,](#) une mission du [Président de la République.](#)

---

##### Version du 2 décembre 1852

Texte source : *Décret du 2 décembre 1852, qui promulgue et déclare Loi de l'État le Sénatus-Consulte du 7 novembre 1852, ratifié par le Plébiscite des 21 et 22 novembre.*

Sont également dispensés de la tutelle,

Les militaires en activité de service, et tous autres citoyens qui remplissent, hors du territoire de ~~la République, une mission de l'Empereur.~~ [l'Empire, une mission de l'Empereur.](#)

---

### **Version du 31 août 1871**

**Texte source :** *Loi portant que le Chef du pouvoir exécutif prendra le titre de Président de la République.*

Sont également dispensés de la tutelle,

Les militaires en activité de service, et tous autres citoyens qui remplissent, hors du territoire de [la République](#), [une mission du Président de la République](#). ~~L'Empire, une mission de l'Empereur.~~

---

### **Version du 20 mars 1917**

**Texte source :** *Loi ayant pour objet de modifier certains articles du code civil relatifs à la tutelle des femmes et à leur admission dans les conseils de famille.*

Sont également dispensés de la [tutelle](#) : ~~tutelle~~,

Les militaires en activité de service, et tous autres citoyens qui remplissent, hors du territoire de la République, [une mission du Président de la République](#).

[Les femmes qui ne veulent l'accepter.](#)

---

### **Version du 11 juillet 1940**

**Texte source :** *Acte constitutionnel n° 1.*

Sont également dispensés de la tutelle :

Les militaires en activité de service, et tous autres citoyens qui remplissent, hors du territoire de la République, [une mission du Président de la République](#).

Les femmes qui ne veulent l'accepter.

---

### **Version du 9 août 1944**

**Texte source :** *Ordonnance du 9 août 1944 relative au rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental.*

Sont également dispensés de la tutelle :

Les militaires en activité de service, et tous autres citoyens qui remplissent, hors du territoire de la République, [une mission du Président de la République](#).

Les femmes qui ne veulent l'accepter.